

CONVOCATION
à la séance du Conseil municipal du
mardi 14 avril 2015 à 16h00
SALLE BARON KISTER A L'HOTEL DE VILLE

ORDRE DU JOUR

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS
0	Secrétariat du Conseil municipal	Communications.	M. le Maire
1	Finances	Fixation des taux des taxes directes locales pour 2015.	M. KIEFFER Adjoint
2	Finances	Examen et vote du budget primitif pour l'exercice 2015 : a) ville b) budget annexe de l'action culturelle ; c) budget annexe Ardant du Picq ; d) budget annexe du crématorium ; e) budget annexe du parking Saint-Nabor.	M. KIEFFER, Adjoint
3	Finances	Examen et vote du budget primitif pour l'exercice 2015 - régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg ».	M. KIEFFER Adjoint
4	Foncier	Cession de parcelles communales sises rue Victor Demange au profit des époux DINH	M. TLEMSANI Adjoint
5	Direction générale	Annulation de la délibération n°19 du conseil municipal du 10 juillet 2013 : construction de locaux pour l'association Saint-Vincent de Paul. Information au conseil municipal.	M. TLEMSANI Adjoint
6	Environnement	Forêt communale de Saint-Avold – Travaux sylvicoles 2015	M. HELFENSTEIN Conseiller municipal
7	Environnement	Forêt domaniale – convention d'entretien à intervenir entre l'ONF et la ville – aire de jeux Arcadia et arboretum d'Oderfang	Mme STELMASZYK Adjointe
8	Environnement	Concours des maisons fleuries 2015 – bons d'achat offert aux lauréats du concours.	Mme JOHO Conseillère municipale
9	Environnement	Concours des jardins ouvriers 2015 – bons d'achat offerts aux lauréats du concours.	M. WITTMER Conseiller municipal
10	Environnement	Concours des maisons illuminées – bons d'achat offerts aux lauréats du concours.	M. HELFENSTEIN Conseiller municipal
11	Centre culturel	Instauration de nouveaux tarifs cinéma	M. SLIWINSKI Conseiller municipal
12	Vie associative	Bourse initiative.	M. GAUDIG Conseiller municipal
13	Marchés publics	Fourniture de gaz et d'électricité pour les bâtiments de la ville de Saint-Avold.	M. KIEFFER Adjoint

Pièces jointes :

- 1 formule de pouvoir
- Projets de délibération complets soumis à la décision du conseil municipal le 14 avril 2015
- Procès-verbal de la séance du 10.07.2014 soumis pour approbation
- Budgets (points 2(a), 2(b), 2(c), 2(d), 2(e) et 3)

Saint-Avold, le 8 avril 2015

Le Maire,


A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33**en exercice : 33****Présents (21)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoints (4)

~~René STEINER~~
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

~~Marlyn SALAMONOWSKI~~
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Stéphanie COLBUS
 Nathalie PIGEOT

Absents (12)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (8)**

M. STEINER à M. TLEMSANI
 Mme PISTER à Mme JOHO
 M. THIERY à M. BRETTNACHER
 Mme AUDIS à Mme PILI
 Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
 M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
 Mme SALAMONOWSKI à M. KIEFFER
 M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (4)

M. LANG (excusé)
 M. MALICK (excusé)
 Mme COLBUS (pouvoir à Mme PIGEOT (absente))
 Mme PIGEOT

0. COMMUNICATIONS

Exposé de M. le Maire.

Je suis heureux de vous retrouver ici à l'occasion de cette 2ème séance du Conseil municipal de l'année 2015, consacrée en grande partie au vote du budget. Je vous souhaite à tous la bienvenue.

QUESTION ORALE

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme Monique IMBAUT et M. Jean-Claude BREM, du groupe « *St-Avold Avenir* » m'ont adressé une question chacun, par courriers réceptionnés au secrétariat général, questions auxquelles je répondrai en fin de séance.

POINT SUPPLEMENTAIRE

Vous avez trouvé sur vos tables un projet de délibération, qui sera examiné en fin de séance, en point supplémentaire.

Il s'agit de l'octroi de la subvention à l'Amicale du personnel municipal pour l'année 2015 ainsi que la signature d'une convention ville/amicale du personnel municipal.

Y a-t' il des objections ?

Aucune remarque n'est relevée, ce point sera donc étudié en fin de séance, en point supplémentaire.

PROCES VERBAL

Vous avez réceptionné le 8 avril 2015, par courrier, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2014, qui vous a été soumis pour approbation.

Y a-t'il des remarques ?

Mis à part la rapidité d'exécution que M. le Maire juge un peu longue, aucune remarque n'est relevée concernant sa rédaction, le procès-verbal est donc remis aux élus pour signature.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 20 avril 2015
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI ✓

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjointes (4)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
 Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (17)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
 Nathalie PIGEOT

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (9)**
 M. STEINER à M. TLEMSANI
 Mme PISTER à Mme JOHO
 M. THIERRY à M. BRETTNACHER
 Mme AUDIS à Mme PILI
 Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
 M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
 Mme SALAMONOWSKI à M. KIEFFER
 M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
 Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (2)**
 M. LANG (excusé)
 M. MALICK (excusé)

1. FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

Exposé de M. KIEFFER, adjoint, rapporteur.

L'état de notification des taux d'imposition pour 2015 des taxes directes locales fait ressortir les données suivantes :

1) Taxes d'habitation et taxes foncières

Taxes	Bases 2014 (€)	Taux d'imposition 2014	Bases prévisionnelles 2015 (€)	Produits à taux constant (€) (bases 2015 x taux 2014)
Habitation	17 104 776	22,18%	17 345 000	3 847 121
Foncière bâti	33 602 110	5,79%	34 365 000	1 989 734
Foncière non bâti	181 146	70,44%	174 200	122 706
Totaux				5 959 561

2) Allocations compensatrices

Au titre de la taxe :

- d'habitation 345 431 €
- foncière bâti 5 185 €
- foncière non bâti 8 373 €
- professionnelle/CFE 60 675 €

419 664 €

3) Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

1 354 774 €

4) Garantie individuelle de ressources (GIR)

2 576 556 €

Suite aux décisions prises par le gouvernement de réduire fortement les dotations versées aux communes, pour la deuxième année consécutive, un effort considérable est demandé aux collectivités.

Pour la ville de Saint-Avold, cela se traduit par une baisse de dotation globale de fonctionnement sur deux années de 741 672€, ainsi qu'une participation au fonds de péréquation estimée à 882 104€ pour 2014 et 2015.

Aussi, pour permettre à la ville de continuer à mener une politique de proximité en direction des citoyens, des écoles, de la sécurité pour tous, je vous propose une augmentation de 3% du taux des taxes.

De ce fait les taux applicables en 2015 seront les suivants :

- taxe d'habitation	22,85%
- taxe foncière (bâti)	5,96%
- taxe foncière (non bâti)	72,55%

Et le produit fiscal attendu s'élèvera à 6 138 348€.

-----discussion-----

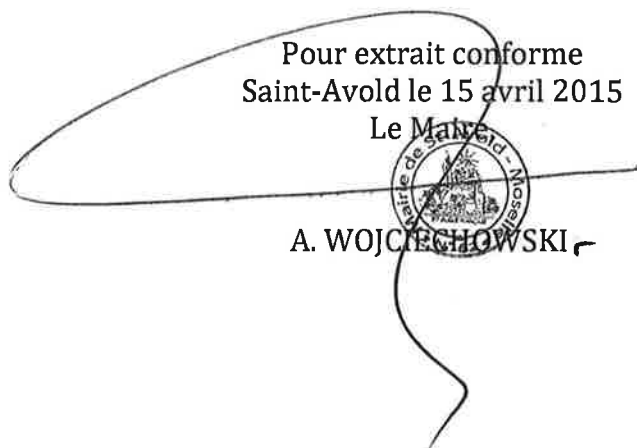
Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité. A noter 5 votes CONTRE (M. BREM, Mme IMBAUT, Mme TIRONI JOUBERT, Mme PIGEOT pour elle et sa mandante Mme COLBUS).

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 15 avril 2015

Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (4)

~~René STEINER~~
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
~~Gabrielle PISTER~~
~~Christian THIERRY~~
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (17)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
~~Sylvain BECKER~~
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

~~Marilyn SALAMONOWSKI~~
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
~~Serge HAYDINGER~~
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
~~Dominique LANG~~
~~Patrick MALICK~~
~~Stéphanie COLBUS~~
 Nathalie PIGEOT

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (9)**
 M. STEINER à M. TLEMSANI
 Mme PISTER à Mme JOHO
 M. THIERRY à M. BRETTNACHER
 Mme AUDIS à Mme PILI
 Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
 M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
 Mme SALAMONOWSKI à M. KIEFFER
 M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
 Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (2)**
 M. LANG (excusé)
 M. MALICK (excusé)

2. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015

a) VILLE

Exposé de M. KIEFFER, adjoint, rapporteur.

M. KIEFFER, adjoint, précise que le budget principal est voté chapitre par chapitre et opération par opération, chaque conseiller étant en possession d'un exemplaire complet du budget.

Il propose au Conseil municipal de faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite ;

----discussion----

Décision du Conseil municipal :

Le Conseil municipal,

1) adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2015 (ville) :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
Fonctionnement Dépenses 011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 26 voix	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix		Arrivée de Mme SALAMONOWSKI (avant le vote de ce chapitre). --- Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité.

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)			
012	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) & (5) = 27 voix	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT = 3 voix			Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- Mme BOISSENOT a quitté momentanément la salle, elle n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
014	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 26 voix	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix			Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
65	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 28 voix	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT = 3 voix			Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
66	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 26 voix	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix			Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
67	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 26 voix	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix			Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
023	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) ; (4) et (5) = 26 voix	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 4 voix	M. BREM = 1 voix		Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 29 voix		M. BREM Mme TIRONI JOUBERT = 2 voix		Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
Fonctionnement Recettes 013	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 30 voix		M. BREM = 1 voix		Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
70	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 30 voix		M. BREM = 1 voix		Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
73	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 27 voix		M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 4 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
74	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 30 voix	M. BREM = 1 voix		Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 30 voix		M. BREM = 1 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
76	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 30 voix		M. BREM = 1 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
77	Tous les conseillers sauf colonnes : (5) = 31 voix			Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à l'unanimité.
78	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 30 voix		M. BREM = 1 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 30 voix		M. BREM = 1 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
Investissement Dépenses 20	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 27 voix		M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 4 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
204	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 30 voix		M. BREM = 1 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
21	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 30 voix		M. BREM = 1 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) ; (4) et (5) = 27 voix	M. BREM = 1 voix	Mme TIRONI JOUBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 3 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
27	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) ; (4) et (5) = 27 voix	M. BREM = 1 voix	Mme TIRONI JOUBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 3 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 29 voix		M. BREM = 1 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration --- Mme BECKER a quitté momentanément la salle, elle n'a pas participé au vote de ce chapitre.	Adopté à la majorité.
Investissement Recettes 13	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 29 voix		M. BREM = 1 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration --- Mme BECKER a quitté momentanément la salle, elle n'a pas participé au vote de ce chapitre.	Adopté à la majorité.
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) ; (4) et (5) = 26 voix	M. BREM = 1 voix	Mme TIRONI JOUBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 3 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration --- Mme BECKER a quitté momentanément la salle, elle n'a pas participé au vote de ce chapitre.	Adopté à la majorité.
10	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 29 voix	M. BREM = 1 voix		Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration --- Mme BECKER a quitté momentanément la salle, elle n'a pas participé au vote de ce chapitre.	Adopté à la majorité.

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
27	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 29 voix		M. BREM = 1 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration --- Mme BECKER a quitté momentanément la salle, elle n'a pas participé au vote de ce chapitre.	Adopté à la majorité.
024	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 29 voix		M. BREM = 1 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration --- Mme BECKER a quitté momentanément la salle, elle n'a pas participé au vote de ce chapitre.	Adopté à la majorité.
021	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 30 voix		M. BREM = 1 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 30 voix		M. BREM = 1 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.
1201	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 30 voix		M. BREM = 1 voix	Mme COLBUS a donné procuration à Mme PIGEOT. --- MM. LANG et MALICK absents, sans procuration	Adopté à la majorité.

2) arrête, par conséquent, le budget primitif 2015, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 37 310 779 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	DEPENSES (€)	RECETTES(€)
Investissement	8 064 451,00	8 064 451,00
Fonctionnement	29 246 328,00	29 246 328,00
TOTAUX	37 310 779,00	37 310 779,00

Etant précisé que son équilibre est assuré par :

- un produit fiscal de 6 138 348 €
- une prévision d'emprunts nouveaux de 2 550 000 €.

3) autorise M. le Maire :

- ✓ à la majorité de 26 voix POUR et 5 voix CONTRE (M. BREM, Mme IMBAUT, Mme TIRONI JOUBERT, Mme PIGEOT pour elle et sa mandante Mme COLBUS), à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire. A noter deux absents, sans procuration : MM. LANG et MALICK.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 20 avril 2015
Le Maire,

 WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire-

Mmes et MM les Adjointes (4)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
 Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (17)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
 Nathalie PIGEOT

Absents (11)

Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)

M. STEINER à M. TLEMSANI
 Mme PISTER à Mme JOHO
 M. THIERCY à M. BRETTNACHER
 Mme AUDIS à Mme PILI
 Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
 M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
 M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
 Mme COLBUS à Mme PIGEOT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (3)

M. BREM (était absent pour ce point)
 M. LANG (excusé)
 M. MALICK (excusé)

2. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015

b) BUDGET ANNEXE DE L'ACTION CULTURELLE

Exposé de M. KIEFFER, adjoint, rapporteur.

M. KIEFFER, adjoint, précise que le budget primitif de l'action culturelle pour l'exercice 2015 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au Conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

---discussion---

Décision du Conseil municipal

Le Conseil municipal,

1) adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2015 (budget annexe de l'action culturelle) :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)			
DEPENSES FONCTIONNEMENT						
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 26 voix	Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 4 voix			M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté			OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)		
012	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 27 voix	Mme TIRONI JOUBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 3 voix		M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
65	Tous les conseillers sauf colonnes : (3); (4) et (5) = 27 voix	Mme PIGEOT Mme COLBUS = 2 voix	Mme TIRONI JOUBERT = 1 voix	M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
67	Tous les conseillers sauf colonnes ; (3); (4) et (5) = 27 voix	Mme PIGEOT Mme COLBUS = 2 voix	Mme TIRONI JOUBERT = 1 voix	M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
023	Tous les conseillers sauf colonnes : (3); (4) et (5) = 27 voix	Mme PIGEOT Mme COLBUS = 2 voix	Mme TIRONI JOUBERT = 1 voix	M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3); (4) et (5) = 27 voix	Mme PIGEOT Mme COLBUS = 2 voix	Mme TIRONI JOUBERT = 1 voix	M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
RECETTES FONCTIONNEMENT					
013	Tous les conseillers sauf colonnes : (3); (4) et (5) = 27 voix	Mme PIGEOT Mme COLBUS = 2 voix	Mme TIRONI JOUBERT = 1 voix	M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
70	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 30 voix			M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à l'unanimité
74	Tous les conseillers sauf colonnes : (3); (4) et (5) = 27 voix	Mme PIGEOT Mme COLBUS = 2 voix	Mme TIRONI JOUBERT = 1 voix	M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (3); (4) et (5) = 27 voix		Mme TIRONI JOUBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 3 voix	M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté			OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
20	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) ; (4) et (5) = 27 voix	Mme PIGEOT Mme COLBUS = 2 voix	Mme TIRONI JOUBERT = 1 voix	M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
21	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) ; (4) et (5) = 27 voix	Mme PIGEOT Mme COLBUS = 2 voix	Mme TIRONI JOUBERT = 1 voix	M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
27	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) ; (4) et (5) = 27 voix	Mme PIGEOT Mme COLBUS = 2 voix	Mme TIRONI JOUBERT = 1 voix	M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
13	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 28 voix		Mme PIGEOT Mme COLBUS = 2 voix	M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 27 voix		Mme TIRONI JOUBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 3 voix	M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
10	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 28 voix		Mme PIGEOT Mme COLBUS = 2 voix	M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
021	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 27 voix		Mme TIRONI JOUBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 3 voix	M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 27 voix		Mme TIRONI JOUBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 3 voix	M. BREM a quitté momentanément la salle, il n'a pas participé au vote de ce chapitre. --- MM. BREM, LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité

2) arrête le budget primitif annexe de l'action culturelle pour l'exercice 2015, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires), à la somme de 1 361 425,77€ se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	172 968,77	172 968,77
Fonctionnement	1 188 457,00	1 188 457,00
TOTAUX	1 361 425,77	1 361 425,77

Son équilibre est assuré par :

- une subvention d'équilibre du budget principal de 1 046 067€
- une prévision d'emprunt de 69 500€

3) approuve le budget primitif de l'action culturelle pour l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus ;

4) autorise M. le Maire :

à la majorité de 26 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mme IMBAUT, Mme TIRONI JOUBERT, Mme PIGEOT pour elle et sa mandante Mme COLBUS),

à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

A noter trois absents, sans procuration : MM. BREM, LANG et MALICK.

Pour extrait conforme
 Saint-Avoird le 20 avril 2015
 Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)

EXTRAIT
 du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (4)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
 Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
 Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (8)**
 M. STEINER à M. TLEMSANI
 Mme PISTER à Mme JOHO
 M. THIERRY à M. BRETTNACHER
 Mme AUDIS à Mme PILI
 Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
 M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
 M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
 Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (2)**
 M. LANG (excusé)
 M. MALICK (excusé)

2. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015

c) BUDGET ANNEXE ARDANT DU PICQ

Exposé de M. KIEFFER, adjoint, rapporteur.

M. KIEFFER, adjoint, précise que le budget primitif du lotissement Ardant du Picq pour l'exercice 2015 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au Conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

----discussion----

Décision du Conseil municipal

Le Conseil municipal,

1) adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2015 (budget annexe Ardant du Picq) :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISIONS (6)
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
66	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 26 voix	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix		MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISIONS (6)
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 27 voix		M. BREM Mme TIRONI JOURBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 4 voix	MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
043	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 27 voix		M. BREM Mme TIRONI JOURBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 4 voix	MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
RECETTES FONCTIONNEMENT					
77	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 27 voix		M. BREM Mme TIRONI JOURBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 4 voix	MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 27 voix		M. BREM Mme TIRONI JOURBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 4 voix	MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
043	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 27 voix		M. BREM Mme TIRONI JOURBERT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 4 voix	MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 26 voix		M. BREM Mme TIRONI JOURBERT Mme IMBAUT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix	MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 26 voix		M. BREM Mme TIRONI JOURBERT Mme IMBAUT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix	MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 26 voix		M. BREM Mme TIRONI JOURBERT Mme IMBAUT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix	MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (4) et (5) = 26 voix		M. BREM Mme TIRONI JOURBERT Mme IMBAUT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix	MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité

- 2) arrête le budget primitif annexe Ardant du Picq pour l'exercice 2015, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires), à la somme de 2 012 919,66 € se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	1 035 459,83	987 249,83
Fonctionnement	977 459,83	1 025 669,83
TOTAUX	2 012 919,66	2 012 919,66

Son équilibre est assuré par :

- Une subvention du budget principal de 30 613,68 €
- Une avance du budget principal de 74 249,83 €

- 3) approuve le budget primitif annexe lotissement Ardant du Picq pour l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus ;

- 4) autorise M. le Maire :

à la majorité de 26 voix POUR et 5 voix CONTRE (M. BREM, Mme IMBAUT, Mme TIRONI JOUBERT, Mme PIGEOT pour elle et sa mandante Mme COLBUS),

à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

A noter deux absents, sans procuration : MM. LANG et MALICK.



Pour extrait conforme
Saint-Avoird le 20 avril 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoints (4)

René-STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
Gabrielle-PISTER
Christian-THIERCY
 Mireille STELMASZYK
Nadine-AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
Véronique-BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
Sylvain-BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
Serge-HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique-LANG
Patrick-MALICK
Stéphanie-COLBUS
 Nathalie PIGEOT

Absents (10)

Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)
 M. STEINER à M. TLEMSANI
 Mme PISTER à Mme JOHO
 M. THIERCY à M. BRETTNACHER
 Mme AUDIS à Mme PILI
 Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
 M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
 M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
 Mme COLBUS à Mme PIGEOT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (2)
 M. LANG (excusé)
 M. MALICK (excusé)

2. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015
d) BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

Exposé de M. KIEFFER, adjoint, rapporteur.

M. KIEFFER, adjoint, précise que le budget primitif du crématorium pour l'exercice 2015 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au Conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du Conseil municipal :

Le Conseil municipal,

1) adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2015 (budget annexe du crématorium) :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISION (6)
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
011	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 31 voix			MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à l'unanimité
67	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 31 voix			MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à l'unanimité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté			OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)		
RECETTES FONCTIONNEMENT					
75	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 31 voix			MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à l'unanimité
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
10	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 31 voix			MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à l'unanimité

- 2) arrête le budget primitif annexe du crématorium pour l'exercice 2015, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires), à la somme de 77 945,19€ se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	27 657,03	27 657,03
Fonctionnement	50 288,16	50 288,16
TOTAUX	77 945,19	77 945,19

Son équilibre est assuré par le produit de la taxe de crémation estimé à 40 000 €.

- 3) approuve le budget primitif annexe du crématorium pour l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus ;
- 4) autorise M. le Maire à l'unanimité,
à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

A noter deux absents, sans procuration : MM. LANG et MALICK.



Pour extrait conforme
Saint-Avold le 20 avril 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire

Mmes et MM les Adjointes (4)

~~Roné STEINER~~
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERRY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Stéphanie COLBUS
 Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (8)**
 M. STEINER à M. TLEMSANI
 Mme PISTER à Mme JOHO
 M. THIERRY à M. BRETTNACHER
 Mme AUDIS à Mme PILI
 Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
 M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
 M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
 Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (2)**
 M. LANG (excusé)
 M. MALICK (excusé)

2. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015

e) BUDGET ANNEXE DU PARKING SAINT-NABOR

Exposé de M. KIEFFER, adjoint, rapporteur.

M. KIEFFER, adjoint, précise que le budget primitif du parking Saint-Nabor pour l'exercice 2015 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au Conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

----discussion----

Décision du Conseil municipal :

Le Conseil municipal,

- 1) adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2015 - budget annexe du parking Saint-Nabor :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté			OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)		
DEPENSES D'EXPLOITATION					
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 26 voix	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix		MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité.

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISION (6)
012	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 26 voix	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix		MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité.
66	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 26 voix	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix		MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité.
023	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 26 voix	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix		MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité.
RECETTES D'EXPLOITATION					
70	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 26 voix	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix		MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité.
77	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 26 voix	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix		MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité.
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 26 voix	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix		MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité.
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
10	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 26 voix	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix		MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité.
021	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (5) = 26 voix	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT Mme PIGEOT Mme COLBUS = 5 voix		MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à la majorité.

- 2) arrête le budget primitif annexe du parking Saint-Nabor pour l'exercice 2015, en recettes et en dépenses, (en mouvements budgétaires) à la somme de 634 673,41 € se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	242 533,41	242 533,41
Fonctionnement	392 140,00	392 140,00
TOTAUX	634 673,41	634 673,41

Son équilibre est assuré par une subvention d'équilibre prévisionnelle de 368 140€.

- 3) approuve le budget primitif annexe du parking Saint-Nabor pour l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus ;
- 4) vote une subvention d'équilibre de 368 140€ à verser par le budget principal ;
- 5) autorise M. le Maire :
- à la majorité de 26 voix POUR et 5 voix CONTRE (M. BREM, Mme IMBAUT, Mme TIRONI JOUBERT, Mme PIGEOT pour elle et sa mandante Mme COLBUS), à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme

Saint-Avoid le 20 avril 2015

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)

EXTRAIT
 du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (4)

~~René STEINER~~
 Yahia TLEMSANI
 Michel KIEFFER
~~Gabrielle PISTER~~
~~Christiane THIERRY~~
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
~~Véronique BOUR-MAS~~

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
~~Sylvain BECKER~~
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Michèle JOHO
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
~~Serge HAYDINGER~~
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
~~Dominique LANG~~
~~Patrick MALICK~~
~~Stéphanie COLBUS~~
 Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (8)**
 M. STEINER à M. TLEMSANI
 Mme PISTER à Mme JOHO
 M. THIERRY à M. BRETTNACHER
 Mme AUDIS à Mme PILI
 Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
 M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
 M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
 Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (2)**
 M. LANG (excusé)
 M. MALICK (excusé)

3. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015
REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR « LE FELSBERG »

Exposé de M. KIEFFER, adjoint, rapporteur.

M. KIEFFER adjoint, précise que le budget primitif de la régie du camping et du CIS Le Felsberg pour l'exercice 2015 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au Conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du Conseil municipal :

Le Conseil municipal,

1) adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2015 de la régie Camping et centre international de séjour « Le Felsberg » :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISIONS (6)
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES					
011	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 31 voix			MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à l'unanimité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)			
012	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 31 voix				MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à l'unanimité
65	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 31 voix				MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à l'unanimité
66	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 31 voix				MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à l'unanimité
67	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 31 voix				MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à l'unanimité
RECETTES						
70	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 31 voix				MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à l'unanimité
SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
10	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 31 voix				MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à l'unanimité
16	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 31 voix				MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à l'unanimité
RECETTES						
165	Tous les conseillers sauf colonne : (5) = 31 voix				MM. LANG et MALICK absents, sans procuration.	Adopté à l'unanimité

2) arrête le budget primitif de la régie du camping et du C.I.S. Le Felsberg pour l'exercice 2015, en recettes et en dépenses, à la somme de 165 985,10 € se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	34 800,00	34 800,00
Exploitation	131 185,10	131 185,10
TOTAUX	165 985,10	165 985,10

3) approuve le budget primitif de la régie du camping et du C.I.S. Le Felsberg pour l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus ;

4) autorise M. le Maire à l'unanimité :

à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

A noter deux absents (sans procurations) : MM. LANG et MALICK.

Pour extrait conforme

Saint-Ayod le 20 avril 2015
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoints (4)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)
M. STEINER à M. TLEMSANI
Mme PISTER à Mme JOHO
M. THIERY à M. BRETTNACHER
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (2)
M. LANG (excusé)
M. MALICK (excusé)

**4. CESSION DE PARCELLES COMMUNALES SISES RUE VICTOR DEMANGE AU PROFIT
DES EPOUX DINH**

Exposé de M. TLEMSANI, adjoint rapporteur.

Les époux Lionel DINH, propriétaires d'un terrain sis rue Victor Demange, ont sollicité l'acquisition de quatre parcelles communales aux abords de leur propriété, en vue d'une régularisation foncière. En effet, celles-ci sont sur-construites d'un muret et d'un portail.

Ces parcelles cadastrées :

Ban de Saint-Avoid
Section 24 n° 103 - 0a 07ca
Section 24 n° 104 - 0a 01ca
Section 24 n° 106 - 0a 12ca
Section 24 n° 108 - 0a 01ca

ont été proposées à M. et Mme DINH au prix de 2 500€ l'are, soit pour 0a 21ca un total de 525€, validé par France Domaine en date du 19 août 2014.

Ce prix ayant été accepté par les acquéreurs, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent d'homologuer cet accord et de délibérer comme suit :

- de céder les parcelles visées ci-dessus à M. et Mme Lionel DINH, demeurant 6 rue Victor Demange, 57500 SAINT-AVOLD ;
- de fixer le prix de cession à 2500€ l'are, soit 525€ (CINQ CENT VINGT CINQ) pour une contenance totale de 21ca, payable comptant à la signature de l'acte de vente ;

- c) de donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir et de le charger, plus généralement de l'exécution de la présente délibération, sachant que les frais d'acte et d'arpentage sont à la charge des acquéreurs.

----discussion----

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité de 28 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. BREM) et 2 ABSTENTIONS (Mme IMBAUT et Mme TIRONI JOUBERT).

A noter deux absents (sans procuration) : MM. LANG et MALICK.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 20 avril 2015

Le Maire,


A. WOJCIECHOWSKI

Dossier

N°14516-2 Commune : de SAINT AVOLD

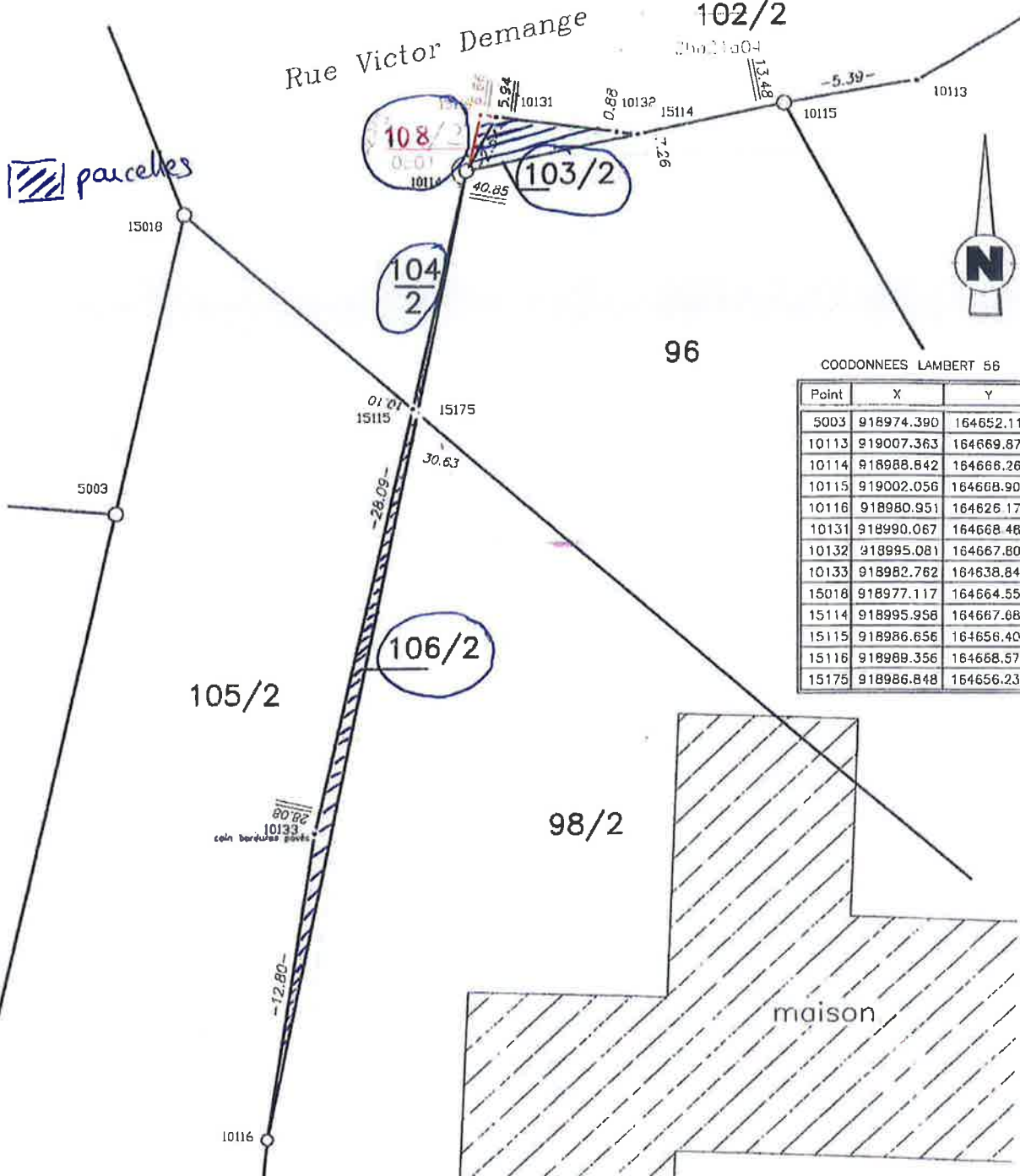
Croquis

N° 4099A

Section : 24

Lieu-dit : Rue Victor Demange

à 107
102/2



Croquis sans échelle

Ce document, destiné aux archives cadastrales, est établi conformément aux prescriptions de l'article 52 de la loi du 31 mars 1884

Les points 10000 sont levés
Les points 15000 sont calculés au issues de la documentation cadastrale

Je certifie avoir effectué le lever de la nouvelle situation après abornement préalable et en avoir dressé le présent croquis.

Le 28 Janvier 2015

La nouvelle limite est reconnue exacte par les propriétaires soussignés qui demandent la division de leurs immeubles et l'inscription au Livre Foncier des parcelles créées.

Commune de SAINT AVOLD
Le Maire : Mr André WOLJCIECHOWSKI
signature + cachet

FORBACH
1, rue Félix Barth 57600
57600 FORBACH
tél. 03.87.29.34.70 - fax 03.87.29.34.74
cdif.forbach@dglp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Département :
MOSELLE

Commune :
ST AVOLD

Section : 24
Feuille : 000 24 01

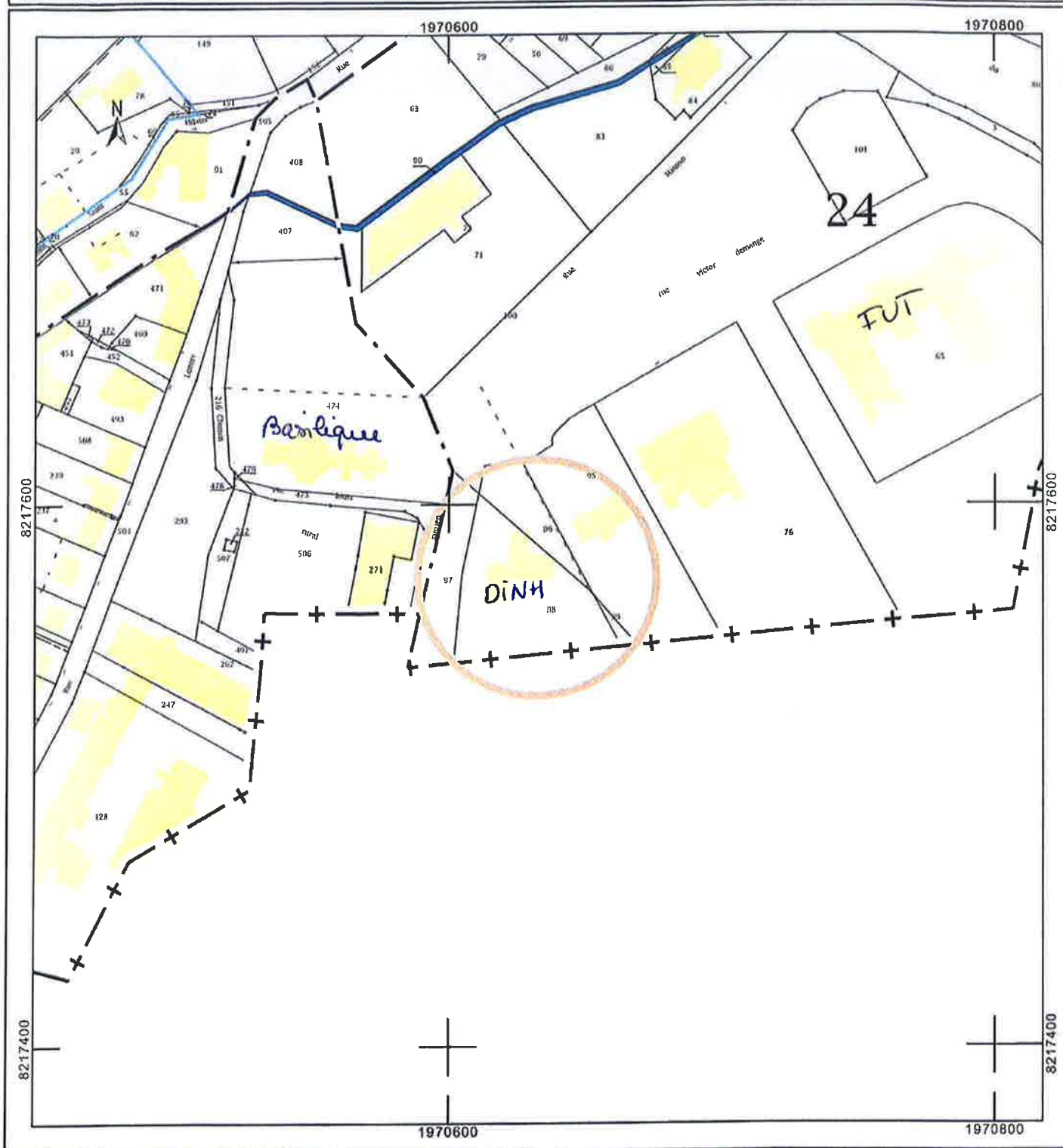
Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 24/03/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoint(s) (4)

~~René STEINER~~
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
~~Gabrielle PISTER~~
~~Christian THIERRY~~
Mireille STELMASZYK
~~Nadine AUDIS~~
Gilbert VUKOJEVIC
~~Véronique BOUR-MAS~~

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
~~Sylvain BECKER~~
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
~~Serge HAYDINGER~~
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
~~Dominique LANG~~
~~Patrick MALICK~~
~~Stéphane COLBUS~~
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)
M. STEINER à M. TLEMSANI
Mme PISTER à Mme JOHO
M. THIERRY à M. BRETTNACHER
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (2)
M. LANG (excusé)
M. MALICK (excusé)

**5. ANNULATION DE LA DELIBERATION N°19 DU CONSEIL MUNICIPAL DU
10 JUILLET 2013 : CONSTRUCTION DE LOCAUX POUR L'ASSOCIATION SAINT-
VINCENT DE PAUL.
INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Exposé de M. TLEMSANI, adjoint rapporteur.

Vu la délibération n°19 du 10 juillet 2013, approuvée par le conseil municipal, à la majorité, pour la construction de nouveaux locaux destinés à l'association Saint-Vincent de Paul,

Vu cette même délibération n°19 du 10 juillet 2013, par laquelle le conseil municipal a autorisé M. le Maire à :

- lancer et signer la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération ;
- déposer le permis de construire pour l'ensemble du projet ;
- demander les subventions y relatives ;
- signer tous les documents relatifs au projet ;
- lancer les avis d'appel public à la concurrence relatifs aux marchés de travaux de construction d'un local abritant les activités de l'association Saint Vincent de Paul ;
- signer les marchés à intervenir, ainsi que les avenants et tous actes y afférents ;
- lancer l'enquête publique de déclassement de l'emprise nécessaire à détacher du domaine public communal,

Vu la requête enregistrée le 26 août 2013, présentée par M. Fabrice HOGG demeurant à SAINT-AVOLD, par laquelle il demande l'annulation de la délibération n°19 du 10 juillet 2013 aux motifs que :

- la délibération a été prise en méconnaissance des dispositions de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales dès lors que Mme PISTER (adjointe au maire) a pris part au vote alors qu'elle siège à la société Saint-Vincent de Paul,

Vu le jugement rendu par le tribunal administratif de STRASBOURG, en date du 21 janvier 2015,

La délibération n°19 du 10 juillet 2013 est annulée.

Le Conseil municipal a pris acte de la présente information.

Pour extrait conforme

Saint-Avold le 20 avril 2015

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (4)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)
M. STEINER à M. TLEMSANI
Mme PISTER à Mme JOHO
M. THIERY à M. BRETTNACHER
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (2)
M. LANG (excusé)
M. MALICK (excusé)

6. ENVIRONNEMENT - FORET COMMUNALE DE SAINT-AVOLD - TRAVAUX SYLVICOLES 2015.

Exposé de M. HELFENSTEIN, Conseiller municipal, rapporteur.

Dans le cadre des opérations annuelles d'entretien de la forêt communale, M. le Responsable de l'unité territoriale de l'Office national des forêts à Saint-Avold soumet au Conseil municipal le devis des travaux sylvicoles à réaliser durant l'année 2015 sur les parcelles 2a, 5, 6, 7, 9, 11 et 13.

Il vous est proposé :

- d'adopter le devis des travaux sylvicoles pour un montant toutes taxes comprises de 3 357,87 € TTC (3 052,61 € HT + 305,26 € TVA)
- de charger M. Maire de l'exécution de la présente délibération, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015, sur le compte 011/8331.61524

Décision du Conseil municipal :

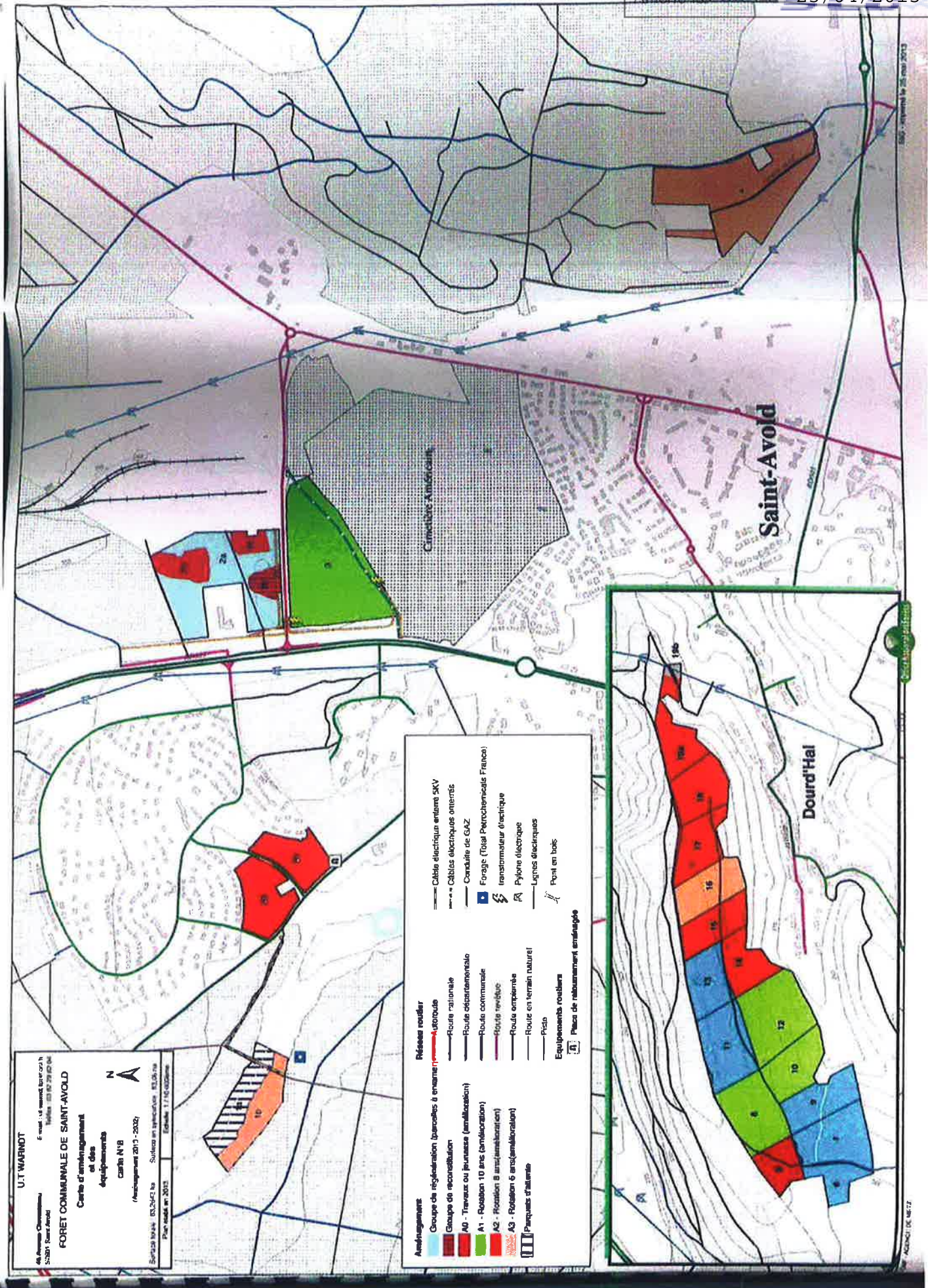
Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

A noter deux absents (sans procuration) MM. LANG et MALICK.



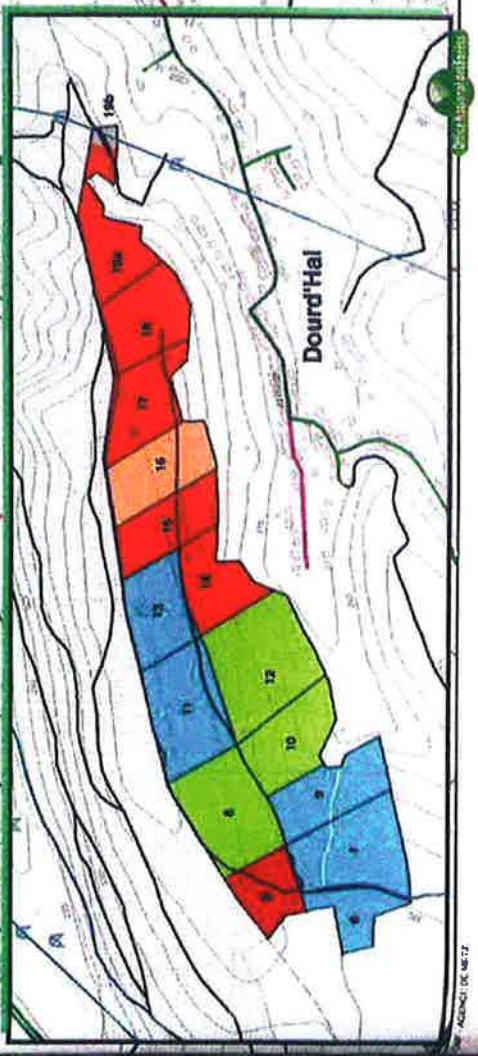
Pour extrait conforme
Saint-Avold le 20 avril 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



U.T. WAFINOT
 6, rue 1, 41, rue de la gare, 41000 St-Avoid
 Téléphone : 03 25 29 29 29
FORÊT COMMUNALE DE SAINT-AVOID
 Centre d'aménagement
 et des
 équipements
 carte N°B
 (aménagement 2017 - 2022)
 Surface totale : 63,24/2 ha Surface en exploitation : 33,26 ha
 Plan réalisé en 2013 Echelle : 1/10 000ème

- Aménagements**
- Groupes de régénération (parcelles à ensemencer)
 - Groupes de reconstruction
 - A0 - Travaux ou jeunesse (amélioration)
 - A1 - Rotation 10 ans (amélioration)
 - A2 - Rotation 8 ans (amélioration)
 - A3 - Rotation 6 ans (amélioration)
 - Parques d'attente
- Réseaux routier**
- Route nationale
 - Route départementale
 - Route communale
 - Route vicinale
 - Route empiéyée
 - Route en terrain naturel
 - Piézo
- Equipements routiers**
- Plan de réajustement aménagé
- Autres**
- Câble électrique enterré SKV
 - Câbles électriques aériés
 - Conduite de GAZ
 - FORAGE (Total Petrochemicals France)
 - Transformateur électrique
 - Pylone électrique
 - Lignes électriques
 - Pont en bois



du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjointes (4)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. STEINER à M. TLEMSANI
Mme PISTER à Mme JOHO
M. THIERY à M. BRETTNACHER
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (2)**

M. LANG (excusé)
M. MALICK (excusé)

**7. ENVIRONNEMENT – FORET DOMANIALE – CONVENTION D'ENTRETIEN A
INTERVENIR ENTRE L'ONF ET LA VILLE – AIRE DE JEUX ARCADIA ET
ARBORETUM D'ODERFANG**

Exposé de Mme STELMASZYK, adjointe, rapporteur.

La fréquentation importante de la forêt domaniale de Saint-Avold présente un réel enjeu touristique d'accueil du public en forêt.

En coopération avec l'ONF et à la demande de la Ville, deux aménagements ont été réalisés en forêt domaniale de St-Avold, savoir :

- au sein de la cité Arcadia, une aire de jeux pour enfants,
- sur le site d'Oderfang, un arboretum.

Ces installations nécessitent des entretiens réguliers garants de la sécurité et du confort du public.

Par conséquent, il vous est proposé de conclure une convention avec l'ONF portant sur les modalités d'entretien et de maintien de la propreté de ces deux sites, en précisant les responsabilités entre la ville et l'ONF afin de contribuer à valoriser ces équipements pour le bien-être et la sécurité des usagers et des naboriens.

La présente convention est conclue pour 5 ans à compter du 1^{er} mai 2015 et pourra être reconduite tacitement pour 5 ans.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'accepter le principe d'entretien courant de l'aire de jeux Arcadia et l'arboretum d'Oderfang,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée.

----discussion----

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la l'unanimité.

A noter deux absents (sans procuration) : MM. LANG et MALICK.

Pour extrait conforme

Saint-Avold le 20 avril 2015

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI ✓

Envoyé en préfecture le 23/04/2015

Reçu en préfecture le 23/04/2015

Affiché le 23/04/2015

COMMUNE DE SAINT AVOLD

ONF - AGENCE DE METZ



Paramètre de la transaction :

Type de transaction: Transmission d'actes

Nature de l'acte: Deliberations

Numéro de l'acte: CM140415_PT07

Date de la décision: 2015-04-14 00:00:00+02

Objet: CM 14042015 - PT07 - ENVIRONNEMENT -

AIRE DE JEUX ARCADIA ET ARBORETUM

ODERFANG

Classification matières/sous-matières: 8.8

CONVENTION D'ENTRETIEN
FORET DOMANIALE de SAINT-AVOLD
AIRE DE JEUX ARCADIA
Et ARBORETUM d'ODERFANG

ENTRE :

La commune de Saint-Avold, représentée par son Maire en exercice, Monsieur André WOJCIECHOWSKI agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2015.

d'une part,

ET:

L'Office National des Forêts – Agence de Metz, représenté par son Directeur d'Agence, Monsieur Jacques BECKEL,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

En 1999, à la demande de la commune de St Avold qui a été le financeur, ont été installés en forêt domaniale de St Avold :

- au sein de la cité Arcadia, une aire de jeux pour enfants,
- sur le site d'Oderfang, un arboretum.

La fréquentation de la forêt domaniale de Saint-Avold est très importante (plus de 60 000 visites par an) et il existe un réel enjeu touristique d'accueil du public en forêt.

Jusqu'à présent les modalités d'entretien des équipements de l'aire de jeux Arcadia n'étaient pas clairement explicitées.

Pour l'arboretum d'Oderfang, une convention datant du 26/09/2006 (enregistrée dans le répertoire des actes administratifs sous le n° 11178) mettait en avant la nécessité d'un entretien régulier, sans expliciter de façon précise la nature des travaux à effectuer, en dehors de l'entretien de la végétation herbacée.

La présente convention a donc pour objet de définir les modalités d'entretien et de maintien de la propreté de ces deux sites, en précisant les responsabilités entre la ville de St Avold et l'ONF afin de contribuer à valoriser ces équipements pour le bien-être et la sécurité des usagers et habitants de St Avold.

La convention n°11178 est abrogée.

L'ONF est propriétaire de fait de ces deux sites et de toutes les installations y figurant.

ARTICLE 2 – LOCALISATION DES SITES CONCERNES

Les sites concernés sont situés en forêt domaniale de St Avold :

- pour l'aire de jeux Arcadia en parc 12, sur le ban communal de St Avold,
- pour l'arboretum d'Oderfang en parcelle 190, sur le ban communal de Longeville les St Avold.
(cf. plan joint)

ARTICLE 3 – NATURE DES INTERVENTIONS REALISEES PAR LA COMMUNE

La commune de Saint-Avold a en charge les travaux suivants :

Pour l'aire de jeux d'Arcadia :

- Le maintien de la propreté par le remplacement des sacs poubelles, le ramassage des déchets éparpillés et leur évacuation autant que de besoin.
- L'entretien des équipements : la vérification, le contrôle du matériel, le maintien de leur conformité et leur remise en état.
- La maîtrise de la végétation sur l'aire de jeux, sur une surface d'environ 300 m² et le ramassage des feuilles autour des équipements en fin d'hiver.
- Le choix des jeux prévus en remplacement.

Pour l'arboretum d'Oderfang :

- L'entretien du cheminement réalisé en schiste rouge (découpe et nettoyage des abords et rechargement, compactage en schiste rouge),
- L'entretien de la passerelle pour l'accès handicapé (renforcement de la base et des montants, fixation par tire fond et boulons, fourniture et pose de main courante, lasurage en chêne foncé),
- L'entretien des bancs existants (nettoyage, ponçage, lasurage et changement de latte éventuel) et de l'entretien courant de la signalétique
- L'entretien des arbustes : remplacement d'arbustes morts, fourniture et mise en place de plants (type sureaux noirs, framboisiers...).

ARTICLE 4 – NATURE DES INTERVENTIONS REALISEES PAR L'ONF

L'ONF a en charge les travaux suivants :

Pour l'aire de jeux d'Arcadia :

- La vérification de l'état sanitaire des arbres en bordure et l'élagage de branches mortes voire l'abattage des arbres présentant un danger avéré.
- La vérification succincte du matériel et l'information à la commune en cas de danger avéré sur l'aire de jeu.
- En cas de non remplacement par la commune de jeux ou de mobilier jugé dangereux et signalé comme tel et sans réponse dans un délai de 3 mois, le démontage du matériel pour garantir la sécurité des usagers.

Pour l'arboretum d'Oderfang :

- La vérification de l'état sanitaire des arbres en bordure de l'arboretum, l'élagage de branches mortes voire l'abattage des arbres présentant un danger avéré.
- La vérification de l'état sanitaire des arbres et arbustes, avec information à la commune d'un programme de travaux de plantation si jugé nécessaire.
- La fourniture et mise en place d'un nouveau panneau d'accueil, conforme à la charte graphique de l'ONF, après dépose du panneau existant.

Sur la base d'une demande de la commune, l'ONF pourra proposer un devis de conception, fourniture et mise en place de nouveaux pupitres avec une nouvelle signalétique, aux normes en vigueur pour les mal-voyants.

ARTICLE 5 – DUREE DE LA CONVENTION ET DENONCIATION

La présente convention est conclue pour cinq ans, soit du 01/05 /2015 au 01/05/2020.

A l'échéance, un bilan du fonctionnement de cette convention sera réalisé par l'ONF, en lien avec la commune de Saint-Avoid.

A l'échéance, la convention sera tacitement reconduite pour une durée de 5 ans, si aucune des parties ne la dénonce par ordre de service ou lettre recommandée.

ARTICLE 6 – RESILIATION

La commune de Saint-Avoid et l'ONF, se réservent le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses ou de l'un des avenants à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, le cocontractant n'aura pas pris les mesures appropriées.

ARTICLE 7 - LITIGE

En cas de litiges portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents après épuisement des voies amiables.

ARTICLE 8 – MODIFICATIONS DES CLAUSES CONVENTIONNELLES

Toutes modifications aux présentes devront faire l'objet d'un avenant.

Fait à Metz, en trois exemplaires

Le 6/03/2015

LE MAIRE,

LE DIRECTEUR D'AGENCE,

André WOJCIECHOWSKI

Jacques BECKEL

Aire de jeux quartier ARCADIA



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



ARBORETUM



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Commentaires
ARBORETUM en forêt domaniale de Longeville-les-Saint-Avoit - Secteur Oderfang

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoints (4)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. STEINER à M. TLEMSANI
Mme PISTER à Mme JOHO
M. THIERRY à M. BRETTNACHER
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (2)**

M. LANG (excusé)
M. MALICK (excusé)

**8. ENVIRONNEMENT : CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2015 - BONS D'ACHAT
OFFERTS AUX LAUREATS DU CONCOURS**

Exposé de Mme JOHO, conseillère municipale, rapporteur.

Depuis de nombreuses années, la Ville organise le concours des maisons fleuries. Ce concours, destiné à encourager les habitants qui participent à l'embellissement de la commune, est basé essentiellement sur la qualité du fleurissement des façades et balcons, des jardins pour les particuliers en toutes leurs parties visibles de la voirie publique.

La ville est découpée en 5 secteurs et les membres d'un jury désignent 3 lauréats par secteur. Afin de primer les fleurissements les plus remarquables, 15 bons d'achat seront offerts aux lauréats à valoir chez les commerçants de Saint-Avold associés à l'opération, savoir :

- Grison Pro et Cie
- Magasin vert
- Cora
- Les Fleurs du Rond Point
- Jardinerie Lehnhard
- Le clos des Fleurs
- Le Jardin des Lys

Le coût total des bons d'achat s'élève à 1 500 €.

- 1 bon d'achat d'une valeur de 150 € par secteur pour le 1^{er} prix
- 1 bon d'achat d'une valeur de 100 € par secteur pour le 2^{ème} prix
- 1 bon d'achat d'une valeur de 50 € par secteur pour le 3^{ème} prix

En vous exposant ce qui précède, vos commissions de l'environnement et des finances invitent le Conseil municipal à approuver, conformément aux conditions susvisées, l'attribution de bons d'achat aux lauréats, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

A noter deux absents (sans procuration) : MM. LANG et MALICK.

Pour extrait conforme

Saint-Avoid le 20 avril 2015
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (4)

René-STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle-PISTER
Christian-THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine-AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique-BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain-BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Paschal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge-HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique-LANG
Patrick-MALICK
Stéphanie-COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**
M. STEINER à M. TLEMSANI
Mme PISTER à Mme JOHO
M. THIERCY à M. BRETTNACHER
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (2)**
M. LANG (excusé)
M. MALICK (excusé)

9. ENVIRONNEMENT : CONCOURS DES JARDINS OUVRIERS 2015
BONS D'ACHAT OFFERTS AUX LAUREATS DU CONCOURS

Exposé de M. WITTMER, conseiller municipal, rapporteur.

Dans le cadre des plus beaux jardins ouvriers de Saint-Avold - Macheren / Petit-Ebersviller, le jury désignera 15 lauréats en totalité. Les 10 premiers prix sont des bons d'achat valables auprès des 5 commerçants à savoir Grison Pro et Cie, Magasin Vert et Jardinerie Lehnhard à Saint-Avold, Cora à Longeville-les-Saint-Avold et VillaVerde à Folschviller.

Les dotations sont définies comme suit :

- 1^{er} Prix : 100 € (2 bons de 50 €)
- les 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Prix : 4 bons de 50 €
- les 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} Prix : 5 bons de 30 €
- Prix Coup de Cœur
- Prix Ville de Saint-Avold
- Prix encouragement
- Prix Commune de Macheren / Petit-Ebersviller
- Prix spécial « Marcel Limacher »

Total des bons d'achat : 450 €

La Ville de Saint-Avold prend en charge 230 € des bons d'achat (soit les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 6^{ème} prix) ainsi que les prix coup de cœur, Ville de Saint-Avold et Limacher.

La Commune de Macheren prend en charge 220 € des bons d'achat (soit les 4^{ème}, 5^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} prix) ainsi que les prix encouragement et Commune de Macheren.

En vous exposant ce qui précède, vos commissions de l'environnement et des finances invitent le Conseil municipal à approuver conformément aux conditions susvisées l'attribution de bons d'achat aux lauréats, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

A noter deux absents (sans procuration) : MM. LANG et MALICK.

Pour extrait conforme

Saint-Avoid le 20 avril 2015

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoints (4)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphanie COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)

M. STEINER à M. TLEMSANI
Mme PISTER à Mme JOHO
M. THIERY à M. BRETTNACHER
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (2)

M. LANG (excusé)
M. MALICK (excusé)

10. ENVIRONNEMENT : CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES 2015 - BONS D'ACHAT OFFERTS AUX LAUREATS DU CONCOURS

Exposé de M. HELFENSTEIN, conseiller municipal, rapporteur.

Depuis plusieurs années, la Ville organise le concours des Maisons Illuminées en partenariat avec ENERGIS et l'Association des Commerçants et Artisans de Saint-Avold (ACASA). Un jury composé de membres de ces trois entités détermine les lauréats 2015.

Deux catégories de concours sont définies :

- Maisons et jardins
- Balcons et fenêtres

36 prix sont attribués :

- 5 « Grand Prix » de 150 € par lauréat soit 750 € ;
- 14 « Prix » de 100 € par lauréat soit 1400 € ;
- 17 « Prix Encouragement » de 50 € par lauréat soit 850 € ;

Le coût total des lots s'élève à 3000 €. Chaque organisateur prendra en charge 1000 € de lots.

Les bons d'achat sont établis auprès des commerçants membres de l'ACASA à SAINT-AVOLD.


En vous exposant ce qui précède, vos commissions de l'environnement et des finances invitent le Conseil Municipal à approuver, conformément aux conditions susvisées, l'attribution de bons d'achat aux lauréats, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la l'unanimité.

A noter deux absents (sans procuration) : MM. LANG et MALICK .

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 20 avril 2015
Le Maire,
A. WOJCIECHOWSKI



du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoints (4)

~~René STEINER~~
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
~~Gabrielle PISTER~~
~~Christian THIERRY~~
Mireille STELMASZYK
~~Nadine AUDIS~~
Gilbert VUKOJEVIC
~~Véronique BOUR-MAS~~

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
~~Sylvain BECKER~~
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
~~Serge HAYDINGER~~
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
~~Dominique LANG~~
~~Patrice MALICK~~
~~Stéphanie COLBUS~~
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**
M. STEINER à M. TLEMSANI
Mme PISTER à Mme JOHO
M. THIERRY à M. BRETTNACHER
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (2)**
M. LANG (excusé)
M. MALICK (excusé)

11. CENTRE CULTUREL PIERRE MESSMER – INSTAURATION DE NOUVEAUX TARIFS CINEMA

Exposé de M. SLIWINSKI, conseiller municipal, rapporteur.

Pour rappel :

Le Conseil municipal du 14 novembre 2012 a validé les tarifs cinéma en vigueur depuis le 2 janvier 2013, savoir :

- *Tarif plein : 6 €*
- *Tarif réduit : 4,50 € (le mercredi pour tous, scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi et titulaires d'une carte d'invalidité)*
- *Tarif enfant : 3 €*
- *Majoration 3D : 1,50 € avec prêt des lunettes et don de lingettes désinfectantes*

Le Conseil municipal du 19 décembre 2013 a validé un nouveau tarif de 4 € pour les jeunes de moins de 14 ans, majoré de 1,50 € pour les films diffusés en version numérique 3D.

Il vous est demandé aujourd'hui, un accord de principe pour l'instauration de nouveaux tarifs (imposés) à appliquer lors d'opérations nationales telles que « *Le printemps du cinéma* » ou « *la fête du cinéma* » ou plus régionales comme « *ciné-cool* ».

La nouvelle billetterie informatique installée au cinéma François Truffaut permet l'application de ces tarifs en lien à ces opérations, ceci en concertation avec le centre national de cinématographie.

Après avis des commissions de la culture et des finances, il vous est donc proposé d'autoriser M. le Maire, à donner un accord de principe sur l'instauration de nouveaux tarifs à appliquer lors des opérations précitées.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la l'unanimité.

A noter deux absents (sans procuration) : MM. LANG et MALICK.

Pour extrait conforme

Saint-Avoid le 20 avril 2015

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (4)

~~René STEINER~~
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
~~Gabrielle PISTER~~
~~Christian THIERY~~
Mireille STELMASZYK
~~Nadine AUDIS~~
Gilbert VUKOJEVIC
~~Véronique BOUR-MAS~~

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
~~Sylvain BECKER~~
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI
Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
~~Serge HAYDINGER~~
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
~~Dominique LANG~~
~~Patrick MALICK~~
~~Stéphanie COLBUS~~
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. STEINER à M. TLEMSANI
Mme PISTER à Mme JOHO
M. THIERY à M. BRETTNACHER
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (2)**

M. LANG (excusé)
M. MALICK (excusé)

12. BOURSES INITIATIVES - EXERCICE 2015.

Exposé de M. GAUDIG, conseiller municipal, rapporteur.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Conseil municipal, dans sa séance du 23 février 2015 point n° 9, a reconduit l'opération « Bourses initiatives ».

La société CG CONSEIL a porté un intérêt au dossier déposé en Mairie par M. Mostafa EL HELLAOUI, par l'octroi d'un chèque de 450 euros.

Il se présente comme suit :

Nom, Prénom	Projet	Participation Ville
EL HELLAOUI Mostafa	Stage de fin d'études à Séville, BTS Commerce International	450 €

Compte tenu de ce qui précède, votre assemblée est appelée à approuver les demandes et à accorder la participation susvisée.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 - chapitre 65.90 / 6574

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité de 27 voix POUR et 4 ABSTENTIONS : M. BREM, Mme TIRONI JOUBERT, Mme PIGEOT pour elle et sa mandante Mme COLBUS.

A noter deux absents (sans procuration) : MM. LANG et MALICK.



Pour extrait conforme
Saint-Avold le 20 avril 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (4)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphane COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. STEINER à M. TLEMSANI
Mme PISTER à Mme JOHO
M. THIERY à M. BRETTNACHER
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (2)**

M. LANG (excusé)
M. MALICK (excusé)

**13. FOURNITURE DE GAZ ET D'ELECTRICITE POUR LES BATIMENTS DE LA VILLE
DE SAINT-AVOLD**

Exposé de M. KIEFFER, adjoint, rapporteur.

Vu l'article 25 de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation ;

Vu la loi du 07 décembre 2010 portant organisation du marché de l'électricité ;

Vu l'article L.331 et L.44-5 du code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Votre assemblée avait été consultée lors de sa séance du 23 février 2015 pour autoriser M. le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence en vue de trouver un fournisseur de gaz naturel et d'électricité pour les bâtiments de la Ville de Saint-Avold.

Or, il existe à Saint-Avold une régie dotée de l'autonomie financière, ENERGIS, qui a la charge, entre autres, de fournir de l'électricité et du gaz. Par conséquent, il est proposé à votre assemblée de passer un contrat de coopération public-public entre ENERGIS et la Ville de Saint-Avold pour les prestations de gaz et celles d'électricité.

Le Conseil municipal est appelé à :

- autoriser la passation d'un contrat de coopération public-public ;
- autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer ledit contrat et tous documents y relatifs ;
- inscrire les crédits nécessaires aux différents budgets des exercices 2015 et suivants.

----discussion----

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

A noter deux absents (sans procuration) : MM. LANG et MALICK.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 20 avril 2015

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoints (4)

~~René STEINER~~
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
~~Gabrielle PISTER~~
~~Christian THIERRY~~
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
~~Véronique BOUR-MAS~~

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
~~Sylvain BECKER~~
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
~~Serge HAYDINGER~~
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
~~Dominique LANG~~
~~Patrick MALICK~~
~~Stéphanie COLBUS~~
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

M. STEINER à M. TLEMSANI
Mme PISTER à Mme JOHO
M. THIERRY à M. BRETTNACHER
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (2)**

M. LANG (excusé)
M. MALICK (excusé)

**P.S. OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL
POUR L'ANNEE 2015 ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION VILLE/AMICALE
DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Exposé de M. KIEFFER, adjoint, rapporteur.

Le budget primitif de l'exercice 2015 prévoit, au titre de la subvention à l'amicale du personnel municipal, les crédits suivants :

Budget principal, chapitre 65/5203-6574 : 207 720,00 €

L'amicale du personnel municipal, dont la vocation sociale à l'égard de ses adhérents est largement reconnue, sollicite l'attribution de cette subvention qui entre autres, permettra la participation aux chèques vacances, la participation aux remises de médailles, départs en retraite, mariages, naissances, ainsi que l'organisation d'autres activités

Après avis favorable de la commission des finances, il vous est proposé d'attribuer à l'amicale du personnel municipal la subvention de 207 720,00 €, inscrite au budget 2015.

Il est précisé que le solde restant à verser s'élève à 106 260,00 €, l'amicale ayant déjà bénéficié d'une avance de 101 460,00 € par délibération du Conseil municipal du 23 février 2015, point 8.

Par ailleurs, en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les collectivités sont appelées à établir une convention avec l'organisme destinataire d'une subvention dépassant un seuil fixé par décret.

Aussi, le Conseil municipal est appelé aujourd'hui à valider un projet de convention Ville/Amicale du Personnel prévoyant, notamment :

- pour l'amicale
en contrepartie de la subvention, l'organisation d'évènements et activités diverses, dans le cadre de sa vocation sociale pour le personnel et de sa vocation d'animation, la tenue d'une assemblée générale pour donner connaissance de ses bilans moraux, financiers et de ses projets...
- pour la ville
les aides matérielles utiles au fonctionnement de l'amicale.

et à autoriser M. le Maire à comparaître à sa signature.

----discussion----

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité de 29 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme PIGEOT) et 1 ABSTENTION (Mme PIGEOT pour sa mandante Mme COLBUS).

A noter deux absents (sans procuration) : MM. LANG et MALICK

Pour extrait conforme
Saint-Avoird le 20 avril 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

CONVENTION

Entre la Ville de SAINT-AVOLD représentée par son Maire, André WOJCIECHOWSKI agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 8 avril 2013,

et

L'Amicale du Personnel Municipal de la Ville de SAINT-AVOLD, représentée par son Président Raymond MICK,

Préambule

L'Amicale du Personnel Municipal de la Ville de SAINT-AVOLD est organisée sous la forme d'une association de la loi de 1901. Elle est inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de SAINT-AVOLD sous le numéro Volume III, N°124.

Tout membre, tel que défini dans le statut et le règlement de l'Amicale, peut adhérer librement à l'Amicale moyennant une cotisation annuelle.

Article 1 : Conformément à ses statuts, l'Amicale du Personnel Municipal a pour mission :

« de favoriser l'esprit de camaraderie et de solidarité entre ses adhérents et tendre à l'amélioration de leurs conditions de vie et au développement de leur culture sur le plan intellectuel et physique ».

Dans le cadre de ses missions, l'Amicale propose et organise tout au long de l'année des voyages, sorties loisirs, banquet, fête de Noël, activités sportives, ...

L'Amicale a également une vocation sociale marquée avec la mise en œuvre des chèques vacances, prêts au personnel et autres prises en charge liés aux événements et activités qu'elle a mis en place.

Article 2 : Afin de lui permettre d'exercer ses missions, la Ville de SAINT-AVOLD, par le biais de son Conseil Municipal, accorde à l'Amicale une subvention de 207 720,00 € pour l'année 2015.

La ville de SAINT-AVOLD est représentée lors de chaque assemblée générale par le Maire ou son représentant et à cette occasion prend connaissance des bilans financiers, moraux ainsi que des futurs projets.

Article 3 : Afin de permettre à l'Amicale de remplir correctement ses missions, la Municipalité s'engage à mettre à sa disposition les moyens nécessaires tels que papiers et enveloppes, usage de la photocopieuse, oblitération, locaux. En tout état de cause, l'accord préalable de Monsieur le Maire sera requis.

Article 4 : Les membres du comité de l'Amicale sont autorisés à exercer leurs missions pendant les heures de service, sous réserve de l'accord préalable de leur chef de service et dans la limite des possibilités des services respectifs. En aucun cas, il ne devra être porté préjudice à la bonne marche du service public.

Article 5 : Lorsque la Municipalité le souhaitera, l'Amicale pourra être associée à l'organisation de manifestations concernant le personnel municipal (remises des médailles, départs à la retraite, ...)

Article 6 : Conformément aux statuts, toute discussion à caractère religieux et politique au sein de l'Amicale est interdite.

SAINT-AVOLD, le

Le Maire :

Le Président de l'Amicale :

A. WOJCIECHOWSKI

R. MICK

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (4)

~~René STEINER~~
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Stéphane COLBUS
Nathalie PIGEOT

Absents (10)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (8)

M. STEINER à M. TLEMSANI
Mme PISTER à Mme JOHO
M. THIERY à M. BRETTNACHER
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (2)

M. LANG (excusé)
M. MALICK (excusé)

POINT DIVERS / QUESTION ORALE – REPONSE DE M. LE MAIRE A M. JEAN-CLAUDE BREM DU GROUPE « ST-AVOLD AVENIR ».

Exposé de M. le Maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, M. Jean-Claude BREM du groupe « *St-Avold Avenir* » m'a adressé, par courrier réceptionné le 10 avril 2015, une question en ces termes :

Monsieur le Maire,

Objet : Question à mettre dans les points divers de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2015.

« Par jugement du 23 mars 2015, le tribunal administratif de Strasbourg a annulé le point 1 de la délibération du 19 décembre 2012 du Conseil municipal de Saint-Avold.

Cette annulation concerne le versement par la ville d'une somme de 75 000 € à la société Jean BIGEL pour un mandat exclusif de vente, opération qui est illégale au regard du code des marchés publics.

Monsieur le Maire, suite à la faute que vous avez commise, que comptez-vous faire ?

Recevez, Monsieur le Maire, mes salutations »

*Pour le groupe «ST-AVOLD AVENIR»
Jean-Claude BREM, Conseiller municipal*


Voici ma réponse :

Monsieur Jean-Claude BREM,

Le tribunal administratif de Strasbourg a annulé, par décision en date du 23 mars 2015, la délibération du 19 décembre 2012.

Nous actons la décision du tribunal et l'annulation de cette délibération sera présentée lors d'un prochain conseil municipal sous réserve d'un appel éventuel de la collectivité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 20 avril 2015
Le Maire, ✓



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD

(MOSELLE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du mardi 14 avril 2015

Conseillers élus : 33**en exercice : 33**Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (4)

~~**René STEINER**~~
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (18)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	Jean-Claude BREM
Sylvie BOISSENOT	Monique IMBAUT
Michèle JOHO	Michèle TIRONI-JOUBERT
Pascal HELFENSTEIN	Dominique LANG
Estelle ELMERICH	Patrick MALICK
Nathalie PILI	Stéphanie COLBUS
	Nathalie PIGEOT

Absents (10)Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (8)

M. STEINER à M. TLEMSANI
Mme PISTER à Mme JOHO
M. THIERY à M. BRETTNACHER
Mme AUDIS à Mme PILI
Mme BOUR-MAS à M. SLIWINSKI
M. Sylvain BECKER à M. VUKOJEVIC
M. HAYDINGER à Mme Josyane BECKER
Mme COLBUS à Mme PIGEOT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (2)

M. LANG (excusé)
M. MALICK (excusé)

POINT DIVERS / QUESTION ORALE - REPONSE DE M. LE MAIRE A MME MONIQUE IMBAUT DU GROUPE « ST-AVOLD AVENIR »

Exposé de M. le Maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme Monique IMBAUT du groupe « *St-Avold Avenir* » m'a adressé, par courrier réceptionné le 10 avril 2015, une question en ces termes :

« Monsieur le Maire,

Objet : question orale pour le conseil municipal du 14 avril 2015.

La modification du règlement intérieur, relative au droit d'expression des conseillers municipaux minoritaires, ne figure pas à l'ordre du jour de ce Conseil municipal du 14 avril 2015, alors qu'en réponse à une question orale, vous aviez répondu favorablement à cette modification.

Il s'agit pour les conseillers de « St-Avold Avenir » d'avoir un lieu d'expression sur le site de la mairie conformément à l'article L.2121-27-1 du CGCT.

Dans ces conditions, pouvez-vous nous indiquer les modalités pratiques pour que nous puissions nous y exprimer dans des délais techniques raisonnables. (pour le mois de mai par exemple) ?

*Pour le groupe «ST-AVOLD AVENIR»
 Monique IMBAUT, Conseillère municipale*

Voici ma réponse :

Madame,

Le règlement intérieur du Conseil municipal, qui prévoira l'expression des élus sur le site Internet de la ville, sera discuté lors d'une prochaine commission pour ensuite être approuvé par notre assemblée.

Dès lors et en fonction des travaux de la commission, l'expression des élus pourra être effective sur le support Internet de la ville, cela ne me gêne aucunement.

Pour extrait conforme

Saint-Avold le 20 avril 2015

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI